



PLU

ville de Pamiers



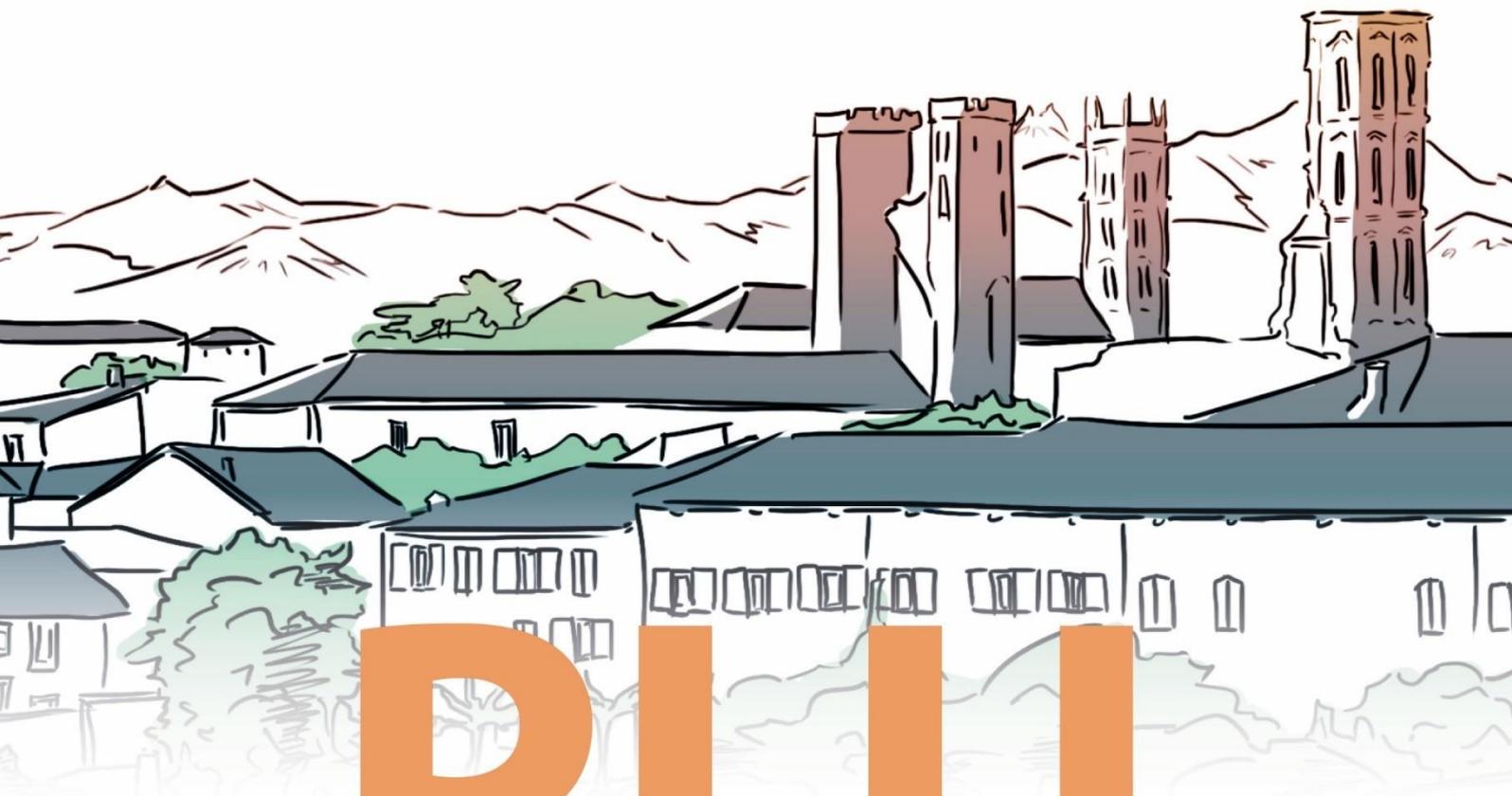
BILAN DE LA CONCERTATION

25 octobre 2022



Table des matières

1 LA CONCERTATION DANS LE CADRE D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME.....	4
<i>Chapitre 1 : Cadre réglementaire général</i>	<i>4</i>
<i>Chapitre 2 : La concertation dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune de Pamiers.....</i>	<i>5</i>
2 LES ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA DELIBERATION	6
<i>Chapitre 1: Les moyens d'information.....</i>	<i>7</i>
I. Une première réunion publique d'information	7
2. Réunions publiques de présentation	8
3. Une exposition publique	10
<i>Chapitre 2 : Les outils de la concertation</i>	<i>11</i>
1. Un registre de concertation	11
2. Enquête publique	13
3. LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES.....	15
<i>Chapitre 1: Les moyens d'information.....</i>	<i>15</i>
1. Des articles et communiqués de presse.....	15
4. SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS	15
5. CLOTURE DU BILAN	15



PLU

ville de Pamiers



1

**LA CONCERTATION DANS LE CADRE D'UN
PLAN LOCAL D'URBANISME**

Chapitre 1 : Cadre réglementaire général

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et ce, jusqu'à son arrêt en Conseil municipal.

L'article L 103-2 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du plan local d'urbanisme ;

[...] »

L'article L 103-3 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

[...] »

L'article L 103-4 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

L'article L 103-6 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête.»

A l'arrêt du PLU, l'autorité compétente tire le bilan de la concertation. Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global de la commune.

Chapitre 2 : La concertation dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune de Pamiers

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pamiers, la concertation a été organisée conformément aux modalités définies par la délibération du Conseil Municipal datée du 22 décembre 2017.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un registre de concertation (disponible à l'hôtel de ville, aux dates et heures habituelles d'ouverture), affichage en mairie et parution sur le site Internet de la ville;
- Exposition publique ;
- Une réunion publique d'information ;

La concertation s'est déroulée pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU. A l'issue de cette concertation, Madame la Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

Le Conseil Municipal de la commune de Pamiers, par délibération en date du 28 juin 2019, a dressé le bilan de la concertation afférent au projet de révision du PLU. Cependant, certains projets portés par la nouvelle municipalité et l'évolution de projets privés ont montré la nécessité d'une évolution du projet de PLU.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 13 avril 2021, a décidé de reprendre la concertation, à la date de cette même délibération, dans le respect des modalités de concertation fixées dans la délibération de prescription de la révision du PLU.



PLU

ville de Pamiers



2

**LES ACTIONS REALISEES DANS LE
CADRE DE LA DELIBERATION**

Chapitre 1: Les moyens d'information

1. Une première réunion publique d'information

Une réunion publique s'est tenue le 6 juin 2019 à l'amphithéâtre de l'IFSI. Cette réunion s'est enchaînée en 2 temps : la première partie a permis d'exposer l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Le PLU a été présenté en seconde partie de réunion. Chacune de ces parties s'est terminée par un temps d'échange avec les participants.

Cette réunion a été annoncée par une affiche exposée dans l'espace public, ainsi qu'un article publié sur le site internet de la commune.



PAMIERES PLU AVAP – REUNION PUBLIQUE DU 6 JUIN 2019



PLU Pamiers : Présentation publique du projet d'urbanisme de la commune de Pamiers.

A la fin de l'année 2017, les élus de Pamiers ont décidé de lancer la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. Sur ce document repose la stratégie d'aménagement du territoire en termes d'habitat, d'activités économique et commerciale, de mobilité, d'environnement, de paysage, etc.

REUNION PUBLIQUE : "Vous êtes ainsi conviés, le 6 juin 2019, à l'amphithéâtre de l'IFSI (11 rue Saint-Vincent, 09100 Pamiers) dès 17h pour assister à la présentation de l'AVAP, laquelle sera suivie à 18h30 de la présentation du PLU. Cette réunion publique sera l'occasion d'écouter vos remarques et de répondre à l'ensemble de vos questions."



2. Réunions publiques de présentation

Une réunion publique s'est tenue le 07 janvier 2021 à 18h00 à destination des habitants du hameau de Trémège (33 personnes étaient présentes). Deux supports de présentation ont été projetés : un de la ville, un du collectif Trémège.

Revue projet PLU hameau de Trémège

Présentation aux habitants du projet de PLU
concernant l'extension de la zone Gabrielat.

Le 7 Janvier 2020



Présentation du projet de PLU au
collectif Trémège



Pamiers le 7 janvier 2021

Après un tour de table durant lequel l'ensemble des participants se sont présentés, la ville a exposé les projets du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). En suivant, le collectif Trémège énonce les difficultés et alternatives au projet municipal. Enfin, un débat a eu lieu entre les parties.

Le 25 mars 2021, une réunion publique s'est tenue à 15h30 pour présenter les modifications du projet de PLU aux trémègeois (environ 30 personnes). Un support de présentation a été projeté.



Présentation du projet de PLU au collectif Trémège



Pamiers le 25 mars 2021

Le collectif Trémège donne son accord au projet présenté. Il salue les efforts consentis et remercie la ville de Pamiers et la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées.

Néanmoins, le collectif Trémège restera attentif aux engagements des collectivités. Monsieur ROCHET indique que le développement de la ZA Gabrielat 2 est soumis à étude d'impact et enquête publique. En ce sens les riverains seront mis au courant et consultés.

3. Une exposition publique

Trois panneaux d'exposition ont été produits, dans le but d'informer la population de l'état d'avancement du PLU. Ces panneaux ont été exposés dans le hall de la mairie de Pamiers, ainsi qu'au cours de la réunion publique d'information du 6 juin 2019. Cette exposition restera en place jusqu'à l'approbation du PLU.

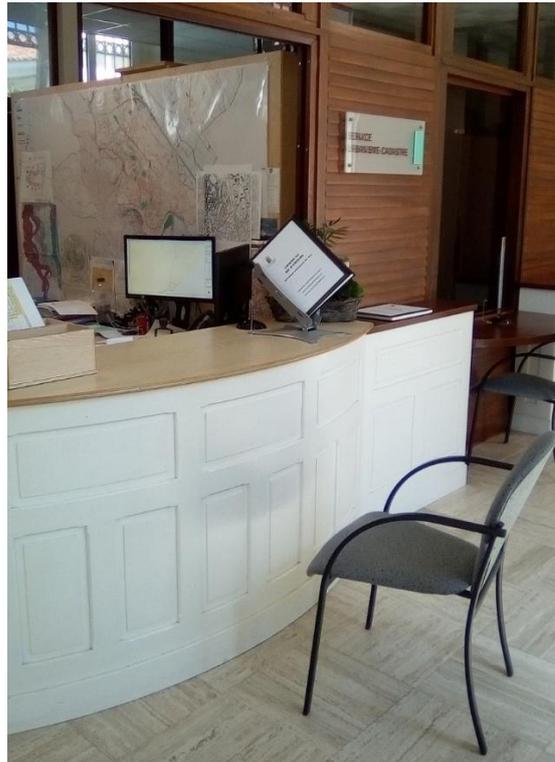
Plus précisément, les panneaux apportaient une information sur le diagnostic du territoire de Pamiers, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le règlement, ainsi que les moyens d'informations à la disposition du public.



Chapitre 2 : Les outils de la concertation

1. Un registre de concertation

Un registre de la concertation a été mis à disposition du public à l'accueil de la mairie de Pamiers, durant toute la durée de révision du PLU. Ce registre a permis de recueillir l'ensemble des remarques et avis des habitants et usagers du territoire et d'assurer un suivi permanent de la concertation.



Dans le registre ouvert suivant la délibération du 13 avril 2021, 2 demandes sont recensées. La 1^{ière} concernant le morain, a été prise en compte par la municipalité.

Franck SURRE
Laure-Marie PERRIN
20 Rue des Cheminots
09100 PAMIERIS

REÇU LE
23 JUN 2022
Mairie de Pamiers
SERVICE URBANISME
Commune de PAMIERIS
Madame le Maire
Monsieur le Directeur du service Urbanisme
En Mairie
09100 PAMIERIS

Pamiers le 21/06/2022
Objet : demande de classement de morain

Madame le Maire,
Monsieur le Directeur,

Nous sommes propriétaires d'une parcelle, située 20 Rue des Cheminots à PAMIERIS et cadastrée section AK numéro 265. Cette parcelle est longée sur sa limite Est par un magnifique morain (mur en pierres sèches) d'environ 1,80m de hauteur datant d'avant 1953 d'après les voisins originaires de cet endroit.

Vu son excellent état de conservation et l'intérêt historique de ce type de mur autour de Pamiers, nous souhaiterions qu'il soit mentionné sur les documents d'urbanisme du futur PLU afin d'être conservé. En effet, après vérification auprès de Madame SAYAH, il semble que, contrairement à beaucoup d'autres morains sur la Commune de Pamiers, celui-ci n'ait jamais été repéré.

A l'appui de notre demande, je vous joins les documents suivants :

- un extrait de plan cadastral indique la position du mur,
- les photos aériennes d'aujourd'hui et de 1950-65
- une photo de l'état actuel du mur

En espérant avoir un retour positif de votre part, nous vous en remercions par avance et nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,
Bien cordialement

F. SURRE
L-M PERRIN

Madame Fontes Ginette
Et les propriétaires indivis
Tel : 06.44.36.21.48
Mail : cathy.loze@orange.fr

LAPENNE, le 28/06/2022

REÇU LE
- 5 JUL. 2022
Mairie de Pamiers
SERVICE URBANISME

A Madame le Maire
Mairie, de Pamiers
09100 Pamiers

Objet : Demande information sur la modification PLU

Je me permets d'attirer votre attention sur la modification du PLU de la parcelle ZI 0082 VIGNOBLE DE SALVETORTE sur la commune de Pamiers dont nous sommes propriétaires, suite à notre entretien en début d'année avec messieurs FAURE et COQUILLAS.

Compte tenu de l'exiguïté (1500m²) du terrain, de sa situation parcelle coincée entre la maison de Monsieur DEJEAN et le hangar de Monsieur LOZE), le maintien de droit de construire assurerait une continuité appréciable sur le plan visuel.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations distinguées.



2. Enquête publique

Dans le cadre du premier arrêt de projet du PLU, l'enquête publique s'est déroulée du 17 novembre au 18 décembre 2020. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 27 janvier 2021. Vu certaines remarques, et l'apparition de nouveaux projets, la ville a engagé la modification du projet de PLU.



PLU

ville de Pamiers



3

LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES

Chapitre 1: Les moyens d'information

1. Des articles et communiqués de presse

Tout au long de l'élaboration du PLU, des articles ont été édités sur le site internet de la commune de Pamiers ainsi que dans le journal de La Dépêche. Ces articles apportaient une information portant sur le processus d'élaboration du document d'urbanisme.

Articles parus dans la presse locale

La ville lance une nouvelle révision de son PLU

Politique - Urbanisme



Le document devra tenir du Scot et de la politique de la ville. / Photo DDM, archives.

Hier soir, les élus ont décidé de relancer la révision générale du plan local d'urbanisme. Les grands objectifs ont été fixés en conformité avec le Scot et la politique de la ville.

«Il va falloir dire aux gens, vous allez vous entasser. Oui on va contraindre mais il va falloir l'expliquer à la population», avoue Claude Deymier, l'adjoint chargé de l'urbanisme. Hier, la révision du PLU était à l'ordre du jour du conseil municipal. Le seul dossier intéressant de ce conseil où on a assisté, comme d'habitude, à une guerre de position entre l'opposition et la majorité sur des dossiers techniques ou à de grandes déclarations énoncées dans le but d'être reprises dans la presse. Ce qui, à force, doit commencer à fatiguer les citoyens à en juger par le nombre toujours plus réduit de public.

Revenons au PLU. Jean-Christophe Cid (opposition), s'est demandé quel était l'intérêt de se lancer dans un PLU alors que d'ici d'eux ans, le contrat de ville ou le Scot auront évolué. Pour lui, d'ici là, les plans locaux d'urbanisme se feront à l'échelle intercommunale.

Michel Teychenné (opposition) insistait sur le fait que deux ans avaient été perdus. Rappelons que la précédente révision a été retoquée par les services de l'État. Claude Deymier avouait que la commune n'avait pas pris assez en compte la politique de la ville et le cabinet d'architecture le Scot. «Mais nous étions dans un schéma que demandait le citoyen», plaide-t-il.

Ainsi, le cadre fixé par les élus est clair. Le nouveau PLU devra trouver un «équilibre entre la politique de la ville de réhabilitation du centre-ville et l'aménagement de nouveaux quartiers». En conformité avec le Scot, il est inscrit qu'il faudra «une gestion économe de l'espace». Il est également stipulé qu'il faut penser à la requalification des entrées de ville et qu'il faut aménager l'espace urbain entre l'autoroute et l'Ariège.

Le tout avec deux enjeux majeurs : continuer le développement économique et démographique.

Accédez à 100% des articles locaux à partir d'1€/mois

La population et les associations locales seront associées au projet d'élaboration. Un registre de concertation sera ainsi mis en place à l'hôtel de ville. Il y aura une exposition publique et une réunion d'information.

Milliane : le cabinet a été choisi

Avec deux points à l'ordre du jour sur l'aménagement de Milliane, on pensait en apprendre un peu plus sur ce dossier phare. Pas du tout. La majorité s'est contentée de dire que trois cabinets avaient été retenus sur les 16 qui avaient candidaté. À la suite d'une séance de négociations, c'est le cabinet Architecte et paysage qui a été choisi. Autre information, le montant des travaux est estimé à 2, 1 M€. L'opposition de son côté a fait des remarques d'ordre technique sur la manière de mener le dossier. Mais à aucun moment, il n'a été question du contenu du projet.

E.D.

Article paru dans La Dépêche le 23/12/2017

pamiers

urbanisme

Pamiers va limiter son étalement et tout miser sur le centre-ville

l'essentiel Lors du dernier conseil municipal, Claude Deymier a présenté le projet d'aménagement et de développement durable. Le texte a été soumis à débat comme le veut la loi.

Debat, il n'y a point eu. Pourtant, le projet de développement durable engage la ville pour les 15 prochaines années. Et la ville a décidé de changer radicalement de paradigme. « Nous changeons de logiciel. Nous n'avions pas appréhendé la politique de la ville dans le dernier PLU. Cela n'a plus rien à voir », a indiqué Claude Deymier, l'adjoint en charge du dossier, lors de sa présentation en conseil municipal.

Une politique qui devrait faire gagner 2 000 habitants à Pamiers en quinze ans

Principale résultante de ce changement de logiciel, priorité est donnée au centre-ville. On continue l'urbanisation mais dans le tissu urbain déjà constitué. Ainsi, alors que le Scot permettait à la ville de créer plus de 2 800 logements sur la période, la ville a décidé de se limiter à 1 200. Objectif : faire retourner les Appaméens en centre-ville en limitant la construction de logements et en misant sur la qualité de vie et de l'habitat. Une po-

litique qui devrait faire gagner 2 000 habitants à Pamiers en quinze ans au lieu des 4 000 qu'elle pouvait espérer en suivant le Scot. Cette politique tient en trois principes : l'équilibre, l'utilisation économe des espaces et la satisfaction des besoins. De là découlent trois axes stratégiques : « une ville à réinventer, un urbanisme durable pour la préservation du cadre de vie et une dynamique économique à préserver et à structurer ».

Principal changement, on l'a dit donc, « recenser l'urbanisation sur le centre-ville. Cela passe par une rénovation de l'habitat vacant, la lutte contre l'habitat indigne et la densification du tissu urbain (conquête des dents creuses). Mais pour faire revenir les habitants en centre-ville, il faut aussi une amélioration de qualité urbaine, tout en préservant les espaces des respirations publiques. L'offre de logements doit être diversifiée, avec des loyers raisonnables. Le plan prévoit ensuite de renforcer le niveau d'équipements.

Après, un plan de mobilité a été réfléchi. Le but est de développer les transports en commun et de favoriser les cheminements doux. Mais aussi de développer les espaces de stationnements. Le déficit d'espace privatif de stationnement rend des quar-



La ville va limiter le nombre de création de nouveaux logements. / Photo DR

tiers non-attractifs. Le second volet a pour objectif de préserver les espaces agricoles et naturels et de valoriser les paysages emblématiques. Le patrimoine doit être valorisé tout en autorisant cependant les opérations de curetage et de renouvellement urbain pour redonner de l'air au centre-ville. Enfin, le dernier volet concerne

l'économie. Un des objectifs majeurs est de relancer l'activité commerciale et économique du centre-ville, notamment par l'implantation de commerces et services dans les zones intermédiaires (toujours dans un objectif de limiter les déplacements). Le tourisme tient également une large part dans ce volet.

1 280 LOGEMENTS > sur 15 ans. Le Scot en permettait plus de 4 000. E.D.

Article paru dans La Dépêche le 28/12/2018

pamiers

aménagement

Le projet d'urbanisme de la ville dévoilé au public

l'essentiel Le projet de PLU (plan local d'urbanisme) sort enfin des cartons. Il encadre la vie de la ville pour au moins 15 ans. Il sera présenté jeudi, lors d'une réunion publique.

Reste le plan local d'urbanisme (PLU). Ses dispositions ont connu beaucoup de vicissitudes ces dernières années. Il a fallu que la copie soit revue... En conseil les débats ont été vifs. Fin 2017, les élus de Pamiers ont lancé la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de commune. Ce document est essentiel au quotidien des habitants : il définit la stratégie d'aménagement du territoire en termes d'habitat, d'économie, d'écologie, de commerce, de mobilité, d'environnement, de paysage, etc. Bref, tout ce qui peut avoir un impact sur la vie de la commune, sur le cadre de vie, sur le bien-être.

Une démarche engagée depuis plusieurs années et reprise à zéro.

rest également vital pour le centre-ville, comme l'explique Claude Deymier, maire adjoint en charge de ce travail (voir ci-dessous). Ce centre qui dépeint, approuvé, a porté un coup



Le centre-ville, objet de tous les soins du nouveau PLU. Mais toute la ville est concernée. / Photo DR, Anahis

severer au commerce de centre-ville. Mais il est aussi important pour le reste du territoire, car la sauvegarde des zones vertes est un enjeu majeur. C'est ce que Pamiers se donne pour objectif de porter au nouveau PLU d'ici la présentation publique via un processus participatif.

debat par les élus de Pamiers en conseil municipal le 18 décembre 2018. Le règlement, au bout de la phase d'études veut concrétiser les orientations du PADD. Un maître d'ouvrage, les personnes publiques associées sont consultées, une enquête publique lancée.

position permettant le diagnostic (PLU PADD) et le projet d'aménagement et de programmation (PADD) du PLU. Cette réunion publique sera l'occasion d'écouter les remarques et de répondre à l'ensemble des questions des participants.



position permettant le diagnostic (PLU PADD) et le projet d'aménagement et de programmation (PADD) du PLU. Cette réunion publique sera l'occasion d'écouter les remarques et de répondre à l'ensemble des questions des participants.

CLAUDE DEYMIER : « LE NOUVEAU PLU, C'EST UNE RUPTURE ! »



Claude Deymier, maire adjoint chargé de l'aménagement du territoire en charge du nouveau PLU. Ce PLU doit faire passer la commune de hauts et des bas... Claude Deymier : « On avait voulu que ce soit un projet de rupture. On a demandé de revoir la copie. Car dans la première ébauche, on réfléchit par enfoncement de la ville. Il faut aller à l'encontre avec une nouvelle lecture qui intègre cette exigence. Les aménagements doivent que cette nouvelle lecture soit par les règles qui vont s'imposer, inciter les gens à venir vivre en centre-ville. Et tout autre moyen en matière de services. C'est aussi ce que nous allons expliquer l'occasion de la réunion publique ! »

Et qu'est-ce qui doit inciter les gens à venir vivre en centre-ville ? « Le PLU va inscrire dans la logique du dossier ANRU, par lequel l'Etat nous accorde 12 millions d'euros d'aides et de subventions pour

renvalser le centre-ville. Et cela se traduit aussi par la gestion du patrimoine de la commune à l'extérieur du centre-ville UNRU, je le rappelle est en aide pour construire des logements qualitatifs et faire venir des familles habiter en centre-ville ! »

C'est une sorte de révolution en matière d'urbanisme ce nouveau PLU ? « Oui, c'est une rupture en matière d'urbanisme. On ne peut pas continuer à faire comme ça. C'est aussi un plan de travail à 15 ans ! »

ET UNAP qui arrive au milieu c'est quoi exactement ? « C'est dans l'axe de valorisation de l'architecture et du patrimoine. En clair l'architecture des bâtiments de France qui a son mot à dire, de la même manière que les règlements d'urbanisme. C'est aussi un document qui est l'ANRU. Cet ANRU est porté par la commune, qui a eu le document avec l'ANRU. Il est mené par le DRAC. »

Propos recueillis par J.-P. B. E.

Article paru dans La Dépêche le 03/06/2019



arrêt sur image

LE PLU ET L'AVAP EXPLIQUÉS AUX APPAMÉENS > Une cinquantaine de personnes ont pris part jeudi soir à l'amphithéâtre de l'IFSI, à la réunion publique organisée par la mairie sur le PLU et l'AVAP. Il s'agissait de présenter le document qui a été finalisé d'une part en ce qui concerne l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, et d'autre part le projet de plan local d'urbanisme. Ces deux travaux vont faire l'objet d'une enquête publique et d'une exposition en mairie où les Appaméens pourront s'informer plus en avant sur les conséquences de cette nouvelle réglementation locale. En attendant les participants à la réunion de jeudi soir, possibilité de dialoguer avec Claude Deymier, maire adjoint, qui présentait ce travail, et les cabinets chargés de l'élaborer.

Article paru dans La Dépêche le 10/06/2019

pamiers

conseil municipal

L'urbanisme échauffe une atmosphère déjà surchauffée...

La dernière séance a ouvert les vannes à la discussion, une fois de plus. L'urbanisme n'est pas un sujet facile à aborder, mais il est au cœur de nos préoccupations. Les Appaméens ont eu l'occasion de discuter avec les élus et les techniciens de la mairie. C'est une bonne chose, car cela permet de mieux comprendre les enjeux et de participer à la construction de la ville de demain.

Le dernier conseil municipal s'est tenu le 10 juin 2019. L'ordre du jour était chargé : approbation du PLU, de l'AVAP, et de la délibération relative à la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Les élus ont débattu de ces projets et ont adopté les décisions nécessaires.



Claude Deymier est à la tête de la concertation sur les questions d'urbanisme. PHOTO ODM/PHC

Le conseil municipal a également discuté de la mise en œuvre de ces projets. Les élus ont souligné l'importance de la concertation et de la transparence dans le processus.

Les Appaméens ont été très réactifs et ont apporté de nombreuses suggestions. Les élus ont promis de prendre en compte ces remarques et de poursuivre la concertation.

150 000 € DE SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE POUR LE SCA. Le SCA (Syndicat de Collectivités Associées) a obtenu une subvention supplémentaire de 150 000 euros de la part de l'État. Cette somme sera utilisée pour financer des projets d'intérêt général.

tour de ville

GABRIELAT : NOUVELLES INSTALLATIONS

Le Gabrielat a récemment installé de nouvelles installations. Ces nouvelles installations amélioreront la qualité de l'enseignement et offriront de meilleures conditions de travail aux enseignants.

Le Gabrielat a également organisé une série de rencontres avec les habitants. Ces rencontres ont permis de recueillir les avis et les suggestions des citoyens.

CAVES DEYMIER GRIS-GRIS Caves de Deymier. 6,30 € le litre. 100 litres à 630 €.

EMMAUS AU BRIC À BRAC. Grande vente d'été. Vendredi 5 juillet 14h-18h, Samedi 6 juillet 10h-18h, Dimanche 7 juillet 14h-18h.

elles en scène #2. 4-6 juillet. Les Femmes de la Justice, Nouveau Joli, Sarah Mc Coy, Nils Mueller (L'Arlequin), La Femme Hélicoptère.

EMMAUS AU BRIC À BRAC. Grande vente d'été. Meubles - Livres - Bijoux, Tableaux - Biberlots - Électroménager.

Pâtisserie Boutique Elle & Lui. Plus petite des Pâtisseries. Plus petite des Pâtisseries. -20%, -30%, -40%, -50%.

Article paru dans La Dépêche le 29/06/2020

pamiers

ancien conseiller départemental du canton Pamiers-2
André Montané tourne la page politique de sa vie

Une page tournée dans la vie d'André Montané. L'ancien conseiller départemental du canton Pamiers-2 a décidé de tourner la page politique de sa vie. Il a annoncé son départ de la présidence de la commission départementale de l'urbanisme. Mais il restera militant associatif.



André Montané - à gauche un homme utilisable socialement - / Photo: JMC

Après avoir été l'animateur de l'association de l'urbanisme, il est ce soir à la présidence de la commission départementale de l'urbanisme. C'est une tâche qu'il a assumée avec beaucoup de sérieux et de compétence.

Un acteur politique engagé dans la gestion du territoire et de l'insertion professionnelle. C'est ce qui a permis à André Montané de devenir un acteur politique engagé dans la gestion du territoire et de l'insertion professionnelle.

professionnelle de l'année 1996, qu'André Montané, élu député dans le canton de Pamiers, a été nommé à la présidence de la commission départementale de l'urbanisme.

professionnelle de l'année 1996, qu'André Montané, élu député dans le canton de Pamiers, a été nommé à la présidence de la commission départementale de l'urbanisme.

professionnelle de l'année 1996, qu'André Montané, élu député dans le canton de Pamiers, a été nommé à la présidence de la commission départementale de l'urbanisme.

professionnelle de l'année 1996, qu'André Montané, élu député dans le canton de Pamiers, a été nommé à la présidence de la commission départementale de l'urbanisme.

professionnelle de l'année 1996, qu'André Montané, élu député dans le canton de Pamiers, a été nommé à la présidence de la commission départementale de l'urbanisme.

professionnelle de l'année 1996, qu'André Montané, élu député dans le canton de Pamiers, a été nommé à la présidence de la commission départementale de l'urbanisme.

professionnelle de l'année 1996, qu'André Montané, élu député dans le canton de Pamiers, a été nommé à la présidence de la commission départementale de l'urbanisme.

en bref

EXPOSITION : Avec les Mille Têtes. L'exposition Mille Têtes se présente à la médiathèque de Pamiers. Elle est organisée par le Centre Culturel de Pamiers.

PHOTOGRAPIES : À la médiathèque. L'exposition de photographies de la région de Pamiers est présentée à la médiathèque de Pamiers.

MAIRIE : Changement d'habitat. Depuis le 1er septembre, la mairie de Pamiers a changé de maire. C'est Jean-Jacques Bouchet qui a été élu.

CARNET

LA DÉPÊCHE DU MIDI : Mairie de Pamiers. Le conseil municipal de Pamiers a tenu sa séance du 25 septembre.

ADRESSES UTILES : Mairie de Pamiers. Adresse : 10 rue de la République, 31100 Pamiers.

PAMIER-S-2 : HENRI NAYROU REÇOIT JEAN-CLAUDE COMBES

Mardi 8 septembre, Henri Nayrou, Président du conseil départemental de l'urbanisme, a reçu Jean-Claude Combes, conseiller municipal de Pamiers.



Henri Nayrou, Président du conseil départemental de l'urbanisme, a reçu Jean-Claude Combes, conseiller municipal de Pamiers. Ils ont discuté de la situation de la commune et des projets de développement.

5-8 SEPTEMBRE 2019 Ax-les-Thermes Festival des SOUSIEUX. Bien manger ? Consommer local! www.festivalsaveurs.fr

21-22 SEPTEMBRE 2019 SALON L'HABITAT L'IMMOBILIER L'ARIEGE. À SAINT JEAN DU FALGA (PLACE JEAN JAURES) OUVERT DE 10H À 19H. ENTREE GRATUITE.

Article paru dans La Dépêche le 05/09/2020

pamiers

urbanisme
PLU : l'enquête publique va débiter en novembre

Après une longue phase de concertation, la commune de Pamiers va lancer l'enquête publique pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'enquête sera ouverte du 15 novembre au 15 décembre 2019.



cinéma
LES VOIES DU REX
CAGNY, LES VOIES DU REX
MONTAIGNE-CAMBERS
19h30

ANJOU CINÉMA
19h30

1 200
COUVERTURE QUARTIER
LES VOIES DU REX
19h30

DESTOCKAGE Stressless -25% SUR LES MODÈLES EXPO DISPONIBLES IMMÉDIATEMENT MAISON de la LITERIE

Article paru dans La Dépêche le 29/10/2020

pamiers

aménagement

Les grandes orientations du nouveau PLU

Enquête publique sur le nouveau plan local d'urbanisme de Pamiers débute. Ce document a pour but de proposer l'établissement d'un nouveau plan d'aménagement.

Il y a trop d'habitants entre villes et banlieues qui ne sont pas assez occupés. Il faut donc densifier tout en assurant plus de confort et d'attractivité. Xavier Faure, maire de Pamiers, a lancé l'élaboration d'un nouveau plan local d'urbanisme (PLU) qui prendra en compte les enjeux de la ville et de son territoire. Le PLU est un document qui définit les règles d'urbanisme et les zones d'habitat, d'activités, d'agriculture, etc. Il est le cadre de référence pour tous les projets d'aménagement de la ville. Le PLU de Pamiers est en cours de concertation avec les habitants. Une enquête publique est ouverte jusqu'au 15 novembre 2020. Les habitants peuvent aller voir le PLU au service urbanisme de la mairie ou sur le site internet de la ville. Ils peuvent aussi participer à des ateliers de concertation ou déposer leurs remarques et suggestions. Le PLU de Pamiers sera adopté par le conseil municipal en décembre 2020.



Xavier Faure a tenu à mettre en avant l'objectif de travailler avec les habitants.

Le PLU de Pamiers est un document qui définit les règles d'urbanisme et les zones d'habitat, d'activités, d'agriculture, etc. Il est le cadre de référence pour tous les projets d'aménagement de la ville. Le PLU de Pamiers est en cours de concertation avec les habitants. Une enquête publique est ouverte jusqu'au 15 novembre 2020. Les habitants peuvent aller voir le PLU au service urbanisme de la mairie ou sur le site internet de la ville. Ils peuvent aussi participer à des ateliers de concertation ou déposer leurs remarques et suggestions. Le PLU de Pamiers sera adopté par le conseil municipal en décembre 2020.

commerces

Les restaurateurs confinés de la ville tentent de survivre

Pour se reconstruire, les restaurateurs de Pamiers ont dû trouver des solutions pour continuer à fonctionner pendant la pandémie de COVID-19. Certains ont opté pour la livraison à domicile, d'autres pour le drive ou encore pour le service à emporter. Malgré les difficultés, ils tentent de maintenir leur activité et de préserver leurs emplois.



La Casa solo a ouvert dans une rue étroite.

Les restaurateurs de Pamiers ont dû trouver des solutions pour continuer à fonctionner pendant la pandémie de COVID-19. Certains ont opté pour la livraison à domicile, d'autres pour le drive ou encore pour le service à emporter. Malgré les difficultés, ils tentent de maintenir leur activité et de préserver leurs emplois.

en bref

MÉDIATHÈQUE + Commerce et habitat. La médiathèque de Pamiers a été rénovée et inaugurée le 15 octobre 2020. Elle propose une offre de services diversifiée, notamment en matière de médiation culturelle et de soutien à la lecture.

MAIRIE + Ouverture. Des commerces ont été autorisés à rouvrir leurs portes à Pamiers à partir du 15 octobre 2020, sous réserve de respecter les mesures de confinement.

ENSEMBLE CONTRE LE COVID-19

Le Conseil Départemental de l'Ariège met à votre disposition une ligne directe et gratuite pour faciliter vos démarches cette période de crise sanitaire.

N° Vert 0 800 73 21 09

ariège.fr

Article paru dans La Dépêche le 17/11/2020

pamiers

politique

André Trigano décerne des bons points à A. Rochet et F. Thiennot

André Trigano, député-maire de Pamiers, a remis des médailles de reconnaissance à deux élus locaux, André Rochet et Frédéric Thiennot, pour leur engagement et leur travail en faveur de la ville.



Le député André Trigano remet les médailles de reconnaissance à André Rochet et Frédéric Thiennot.

André Trigano, député-maire de Pamiers, a remis des médailles de reconnaissance à deux élus locaux, André Rochet et Frédéric Thiennot, pour leur engagement et leur travail en faveur de la ville.

enseignement

« Et si on chantait ! » avec les élèves de l'ÉREA



Les élèves de l'ÉREA ont donné un concert lors de la semaine de la culture.

Les élèves de l'ÉREA ont donné un concert lors de la semaine de la culture. Ils ont interprété plusieurs chansons et ont reçu des applaudissements de la part du public.

en bref

PLU + Enquête publique. La concertation sur le nouveau PLU de Pamiers se poursuit. Les habitants sont invités à participer à l'enquête publique jusqu'au 15 novembre 2020.

UNIQUE BIO (Énergie) + Pamiers. Une nouvelle boutique Unique Bio a ouvert à Pamiers. Elle propose une large gamme de produits bio et locaux.

RECONSTRUCTION + Habitat. Des travaux de reconstruction sont en cours à Pamiers. Les habitants sont invités à suivre l'avancement des travaux.

So bio LE SUPERMARCHÉ BIO MAGASIN BIO à Pamiers

+ de 10 000 références sur 500 m²

05 34 31 38 36

05 34 31 38 36

05 34 31 38 36

Article paru dans La Dépêche le 17/11/2020

pamiers

tours de ville



LES DONS POUR LES SINISTRÉS DE L'INCENDIE DOIVENT ÊTRE STOPPÉS

Un immense merci. Mais la suite. Le vendredi 6 décembre, un groupe d'élus locaux a eu un entretien avec les représentants de la mairie de Pamiers. Ils ont discuté de la situation des sinistrés de l'incendie de la zone de la Cavalierie et de la nécessité de stopper les dons pour les sinistrés de l'incendie de la zone de la Cavalierie.



TÉLÉTHON : L'ANNÉE NOIRE POUR LES BÉNÉVOLES EN JAUNE

Samedi dernier, deux bénévoles du Téléthon avaient installé un stand sur le marché de Pamiers avec des affiches, des distributeurs et autres besoins relatifs à l'insertion paysagère et à l'utilisation des matériaux. Ils ont rencontré de nombreux bénévoles en jaune et ont pu leur offrir des produits de qualité.

en bref

ENQUÊTE - Sur le PLU. Ouverte depuis le 13 novembre dernier, l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Pamiers a permis de recueillir de nombreuses propositions et remarques de la population.

CITY FOLIE - Ça continue. Pour faciliter de nouvelles propositions en matière commerciale, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé de lancer une enquête publique.

économie

Un consortium s'intéresse aux activités d'Aubert & Duval



Une chute d'activités de 70 %... Depuis novembre 2019, l'activité industrielle de la zone de la Cavalierie a chuté de 70%. Les entreprises Aubert & Duval et Erant ont subi de lourdes pertes.



Des Box cadeaux pour un Noël 100% français... Tissages Cathares propose des produits locaux de qualité pour Noël.



ACHETER LOCAL... ACHETER UTILE! LA TOUR DU CREU - ESPACE CAMP GRAND

Article paru dans La Dépêche le 17/12/2020

La Cavalierie : un nouveau projet d'immobilier retooqué

La SARL AB 09 avait demandé un permis de construire pour un équipement commercial de 748 m² de surface de vente sur la zone de la Cavalierie. Lidwine Bicheyre ne désarme pas et présentera un nouveau dossier.

« Absence d'éléments permettant d'apprécier l'intérêt du porteur de projet à contribuer à la préservation ou à la revitalisation du tissu commercial en centre-ville... inadéquation du projet avec les orientations locales de développement urbain (ORT, action Cœur de ville) : artificialisation des sols : absence d'éléments relatifs à l'insertion paysagère et à l'utilisation des matériaux... »



Lidwine Bicheyre qui portait le projet commercial rejeté par la CDAC déposera un nouveau permis de construire avant la fin de l'année. Archives DOM, G.J.

Des 300 m² de surface, les matriculés sont obligatoires. Mais les règles en matière commerciale ne sont plus les mêmes qu'il y a dix, quinze voire vingt ans.

mardi à la CDAC, toute surface de plus de 300 m² doit passer au Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Dans le cas précis de la demande de la SARL AB 09, il a été transmis à la CDAC où les débats ne se sont pas éternisés. Sur les neuf membres présents, huit ont voté contre.

UNE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME LANCÉE DES LA RENTRÉE. Histoire de mettre tout le monde d'accord et d'édicter des règles, le plan local d'urbanisme sera amendé à partir de la rentrée. L'idée est de figer pour une période donnée les autorisations d'ouverture commerciale en privilégiant le centre-ville.

Un autre argument a emporté la décision de la CDAC : les friches sont encore trop nombreuses et participent au mitage foncier. Mais cela ne veut pas dire, précise l'adhésion de Lidwine Bicheyre, que la reprise d'une friche dans laquelle on construirait des cellules commerciales aurait plus de chance d'aboutir.

Article paru dans La Dépêche le 19/08/2022

Articles parus sur le site internet de la commune de Pamiers

Le projet de PLU a été publié sur le site internet de la ville de Pamiers à partir du 02.08.2019, jusqu'au 30 mai 2022.

NOUVELLE DONNE POUR LE PLU DE PAMIERS



La révision du PLU a démarré le 28 novembre 2014 afin de se plier d'une part à la législation définie par la loi ENE, ALUR et l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové, d'autre part de respecter les documents et les orientations supra communaux (SCOT – SDAGE – PPRI...).



Le projet d'urbanisme appaméen doit s'intégrer parfaitement avec le contrat de ville et assurer une meilleure cohérence entre le développement urbain, la mise en valeur du Patrimoine (AVAP), la politique économique et la démographie de la commune. Ainsi, de nombreux paramètres doivent être inclus comme la gestion de la mobilité, l'implantation des commerces, la réalisation d'habitat moderne et accessible, la valorisation agricole et environnementale.

Dès le mois de novembre 2017 et afin de donner un nouveau souffle au PLU, le groupement CITADIA, EVEN, KARGO, AIRE PUBLIQUE a été choisi pour élaborer un nouveau projet de PLU qui sera soumis à la concertation des appaméens

Le conseil municipal, réuni en assemblée plénière le 22 décembre 2017, a prescrit la révision générale du PLU de Pamiers.

[Voir le calendrier des actions.](#)

PAMIERS RÉINVENTE SA VILLE AVEC LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



Le PADD est le document cadre du projet du plan local d'urbanisme. Il transcrit le projet politique du territoire dans le document d'urbanisme.

Il s'articule autour de 3 axes majeurs :

Dans l'axe 1 du PADD, sont inscrits les grands enjeux de renouvellement urbain de Pamiers (ANRU) avec une stratégie de développement courant jusqu'à l'horizon 2035.

Parmi eux, les priorités sont données à l'amélioration de la qualité du logement, la restructuration globale et la rénovation des cœurs d'îlot, des espaces et des immeubles publics (places, rues, écoles, services...) et le renforcement d'établissements structurants (enseignement supérieur, équipements de santé, lycées, collèges, gare). Cela permettra de faire émerger de nouveaux quartiers modernisés et mixtes en cœur de ville.

■ Plus d'infos

L'axe 2 tend à contenir la construction neuve (à vocation habitat, commerciale, artisanale et industrielle) sur des zones agglomérées, en préservant les espaces agricoles et naturels. Un effort particulier vise à prioriser le développement de l'habitat sur le centre-ville.

L'axe 3 fixe les objectifs de la ville en matière économique pour consolider, maintenir, alder les commerces de proximité. En cohérence avec la stratégie de renouvellement urbain, le centre-ville est ici encore le pôle à privilégier par le rééquilibrage de l'offre commerciale, par le maintien et le renforcement du commerce de proximité et enfin en orientant les implantations et les mutations des commerces et des services dans les zones intermédiaires.

Le conseil municipal du 19 décembre 2018 a débattu sur les orientations du PADD conformément à ce que prévoit la procédure d'élaboration d'un nouveau Plan local d'Urbanisme.

URBANISME : NOUVEAUX DOCUMENTS EN LIGNE



Dans le cadre de l'aménagement du territoire de Pamiers, le conseil municipal du 28 juin 2019 a arrêté les projets de Plan Local d'Urbanisme, d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine et du Règlement local de Publicité.

L'ensemble des documents sont en ligne sur [la rubrique du service Urbanisme](#). Ils sont consultables ou téléchargeables et vous permettent de prendre connaissance du projet appaméen.

Une enquête publique démarrera à compter du mois de novembre 2019. Elle facilite la concertation entre le service Urbanisme et les administrés et leur avis. Par voie de presse, les appaméens seront informés de l'organisation de l'enquête (période, durée, permanence du commissaire enquêteur...)





PLU

ville de Pamiers



4

SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS

Changement de destinations

La grande majorité des demandes ont porté sur le changement de destinations de parcelles, dans une logique de les rendre constructibles, en vue d'y construire des maisons d'habitation ou des abris de jardin.

Ces demandes étaient généralement suivies d'une demande de raccord au tout à l'égout.

Zonage

Une contribution était destinée à attirer l'attention de la municipalité sur un ensemble de parcelles non incluses en zone humide, au titre du Code de l'Environnement ; un constat établi après avoir sollicité les services d'un ingénieur en hydrologie et environnement.

Mobilités

La nécessité d'encadrer la place de la voiture en ville, tout en permettant aux résidents de se stationner facilement.

Il a également été demandé d'encourager les mobilités douces, notamment le vélo, en créant de vraies pistes cyclables – et non de simples bandes cyclables – et en les reliant aux autres moyens de déplacement.

Commerce

Certains habitants se sont élevés sur les fermetures de commerces récurrentes.

Rénovation urbaine

Plusieurs interrogations ont porté sur le coût de réalisation d'un projet ambitieux de renouvellement urbain, en termes notamment de réfection de voies et d'aménagements pour les mobilités douces.

Pour beaucoup, la rénovation urbaine doit être un tremplin au retour des habitants en centre-ville.

Culture

Certains habitants de Pamiers se sont interrogés sur le budget réservé à la culture.

Hauteur du bâti en centre-ville

Les appaméens se sont interrogés sur la hauteur maximale autorisée des bâtiments situés en centre-ville.



PLU

ville de Pamiers



5

CLOTURE DU BILAN



Conformément aux articles L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), depuis la délibération du 22 décembre 2017, lançant la procédure jusqu'à la délibération qui arrêtera le projet et où sera également soumis le présent bilan de concertation.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche.

L'implication des habitants à travers les différentes rencontres de concertation a permis de recueillir de nombreux avis et remarques.

Les avis exprimés mettent en exergue le souhait d'un projet d'aménagement respectueux du cadre de vie, des caractéristiques patrimoniales du territoire et permettant un encadrement de son attractivité et des conséquences induites en matière de déplacements et de consommation foncière. L'ensemble des remarques formulées a été étudiée afin d'en vérifier leur cohérence avec les orientations politiques et le projet communal. Des réponses précises sont aujourd'hui intégrées au document. Ainsi, le projet de PLU a été finalisé en tenant compte de la parole des habitants.

Il convient alors d'arrêter le bilan de la concertation, préalablement à l'arrêt du projet de PLU.